

CARTE PATIENT

Traitement par pirfénidone : Esbriet® ou médicaments génériques

Votre pneumologue vous a prescrit de la pirfénidone : Esbriet® ou un médicament générique.

Le Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) ainsi que la notice patient des médicaments contenant de la pirfénidone peuvent être consultés sur la base de données publique des médicaments <https://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

Si vous présentez un effet indésirable, veuillez en informer votre médecin ou votre pharmacien.

Montrez cette carte à tout médecin que vous seriez amené à consulter, afin de l'informer de votre traitement par un médicament contenant de la pirfénidone et qu'il prenne en compte les interactions médicamenteuses liées au produit.

Cette carte est diffusée par les laboratoires commercialisant des médicaments contenant de la pirfénidone sous l'autorité de l'ANSM

Approbation : Mai 2026 - version 3

Comme tous les médicaments, les médicaments contenant de la pirfénidone peuvent provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Quelques informations importantes concernant votre traitement :

- > Prenez-le au cours des repas et ne consommez pas en même temps du jus de pamplemousse.
- > Evitez l'exposition à la lumière solaire directe (y compris la lumière des lampes solaires).
- > Utilisez quotidiennement une protection écran solaire.
- > Couvrez vos bras, jambes et tête en portant des vêtements longs et un chapeau qui vous protégeront contre l'exposition au soleil.
- > Arrêtez de fumer avant et pendant le traitement ; le fait de fumer du tabac pouvant diminuer l'effet du médicament.

Arrêtez de prendre votre traitement et parlez-en immédiatement à votre médecin en cas de :

- > Réaction allergique grave (hypersensibilité) telle qu'un gonflement du visage, des lèvres et/ou de la langue, des difficultés à respirer ou une respiration sifflante,
- > Réaction cutanée grave à la lumière du soleil ou aux lampes solaires, comme une apparition d'ampoules sur la peau et/ou une peau qui pèle fortement,
- > Jaunissement de la peau ou du blanc des yeux, ou urines foncées.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé

<https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <https://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

Nom /Cachet du médecin prescripteur :

A large, empty rectangular box with rounded corners and a thin blue border, intended for the prescriber's name or stamp.